



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 26 octobre 2020

Le 26 octobre 2020, à 19 heures. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire.

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de : Mme Bénédicte MADON qui donne pouvoir à M. Gaël HAMAYON.

M. Manuel COMBES a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 7 septembre 2020.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

**Demande de questions diverses : non**

## 1. Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal suite démission

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un siège au sein du Conseil municipal est vacant suite à la démission de Mme Ariane Aristarque de son mandat de conseillère municipale.

L'article L.270 du code électoral prévoit dans les communes de 1 000 habitants et plus, que le candidat suivant le dernier élu d'une liste remplace le conseiller municipal sortant.

Le candidat suivant sur la liste « Porspoder ensemble pour l'avenir » est M. Dominique Brun qui a accepté d'intégrer le Conseil municipal.

- *Le Conseil municipal prend acte de l'installation de ce nouveau membre du conseil.*
- *Le **tableau** du Conseil municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.*

## 2. Modification de la composition des commissions municipales

M. Le Maire rappelle que suite à l'installation de M. Dominique Brun comme nouveau conseiller municipal, il convient de modifier la composition des commissions.

La composition des différentes commissions, y compris la commission d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ainsi, les membres de chaque commission sont élus par liste selon la règle de la proportionnelle au reste le plus fort.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Modifie la composition des commissions comme indiqué dans le tableau ci-dessous**

### Tableau annexe des commissions municipales de Porspoder

Commission n°1 sont nommés **9 membres : Travaux-Urbanisme-Mobilités :**

Patrick BRIEND	Manuel COMBES	Jacques BASCOULES
Franck PEROUAS	Marie HASCOET	Alain LE DALL
Florence CABON	Guy LE DUFF	Bénédicte MADON

Commission n°2 sont nommés **6 membres : Finances et relations économiques**

Alain LE DALL	Sandrine HENRY	Jacques BASCOULES
Brigitte COUVREUR	Franck PEROUAS	Yannick MARZIN

Commission n°3 sont nommés **7 membres : Enfances, jeunesse et sports**

Sandrine HENRY	Lysiane JONCQUEUR	Jacques BASCOULES	Bénédicte MADON
Myriam LOQUET-LEGALL	Florence CABON	Gaël HAMAYON	

YR

Commission n°4 sont nommés **6 membres** : **Affaires sociales, insertion et lien intergénérationnel**

Anne CLOAREC	Sandrine HENRY	Daniel BRETON
Brigitte COUVREUR	Franck PEROUAS	Myriam LOQUET-LEGALL

Commission n°5 sont nommés **7 membres** : **affaires générales, médiation, sécurité et associations**

Patrick BRIEND	Myriam LOQUET-LEGALL	Anne CLOAREC	Daniel BRETON
Gaël HAMAYON	Sandrine HENRY	Jacques BASCOULES	

Commission n°6 sont nommés **11 membres** : **Communication, culture et patrimoine**

Gaël HAMAYON	Patrick BRIEND	Anne CLOAREC	Lysiane JONCQUEUR
Jacques BASCOULES	Bénédicte MADON	Marie HASCOET	Yannick MARZIN
Guy LE DUFF	Manuel COMBES	Franck PEROUAS	

Commission n°7 sont nommés **10 membres** : **Environnement**

Marie HASCOET	Patrick BRIEND	Guy LE DUFF	Lysiane JONCQUEUR
Jacques BASCOULES	Manuel COMBES	Franck PEROUAS	Florence CABON
Myriam LOQUET-LEGALL	Dominique BRUN		

### 3. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. Patrick Briend, 1er adjoint, expose : l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. A cette fin, la commission des affaires générales s'est réunie le 15 septembre et a fait la proposition jointe.

M. Patrick Briend présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Adopte le **règlement** intérieur joint en annexe

### 4. Modification du tableau des emplois

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un agent du service enfance a démissionné de la collectivité. Compte tenu des besoins, la collectivité souhaite supprimer ce poste au tableau des emplois.

Par ailleurs, un autre agent du service enfance a demandé une diminution de son temps de travail et de ne plus occuper les fonctions de responsable de la garderie. La collectivité a donc procédé à une réorganisation du service.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de ladite collectivité ou dudit établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Supprime** le poste de « responsable de la cantine et animatrice **enfance** » sur un grade d'adjoint d'animation à 30h00.
- **Requalifie** le poste de « responsable de la **garderie** » en « animatrice enfance » et diminuer le temps de travail de 30h00 à 28h00 au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

UR

## 5. Désignation des référents Infra Polmar

M. Le Maire rappelle que la commune est engagée aux côtés de Pays d'Iroise Communauté et des communes du territoire dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes.

Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution maritime telles que validées dans les modalités d'organisation à l'échelle intercommunale. A cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge du suivi du plan de secours Infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. En cas de pollution, ils conseilleront M. le Maire dans la gestion de crise.

Ce binôme élu/agent permet ainsi une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que dans la gestion de crise. Il est conseillé aux communes de désigner comme référents des personnes qui interviendront directement en cas de pollution afin que le dispositif Infra POLMAR mis en place sur le territoire soit pleinement opérationnel et efficace le moment venu.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- Désigne les personnes suivantes.

Référent élu	Référent technique
Patrick BRIEND	M. Ronan BELLEC

## 6. SDEF renforcement BT p0018 Mezou Severn

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet suivant : Effacement Télécom – Rue du Severn en coordination avec renfo P18 Severn.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PORSPODER afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux de télécommunication (génie civil)..... 31 697,85 € HT

Soit un total de..... 31 697,85 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 7 924,46 €

⇒ Financement de la commune :

- Réseaux de télécommunication (génie civil)..... 23 773,39 €

Soit un total de..... 23 773,39 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève à 23 773,39 € HT.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- Accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement Télécom – Rue du Severn en coordination avec renfo P18 Severn.
- Accepte le plan de financement proposé par M. le Maire et le versement de la participation communale estimée à 23 773,39 €,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

42

## 7. Exonération de loyer du site Mezou Pors

M. Alain Le Dall, adjoint aux finances, rappelle que le site de Mezou Pors, propriété de la commune, est tenu par un bail emphytéotique, moyennant un loyer de 12 901.48 € pour l'année 2020 avec la société « Les Jardins de Kergroadez ».

La société « Les Jardins de Kergroadez » nous informe que lors du confinement de ce début d'année, elle n'a pas pu engranger de recettes pendant 3 mois.

Par ailleurs, elle n'était pas éligible au fonds territorial de soutien d'urgence économique en direction des commerces de proximité en fermeture administrative mis en place par la CCPI et la commune.

Aujourd'hui, elle nous saisit d'une demande de remise exceptionnelle de loyer sur les trois mois de confinement, soit 3000 €.

M. Alain Le Dall propose une remise de loyer à hauteur de la même somme qui a été versée à chaque structure ayant bénéficié du fonds territorial de soutien d'urgence économique en direction des commerces de proximité en fermeture administrative soit 750 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- *Accepte une remise de loyer de 750€ comme proposé par la commission des finances. Le montant du loyer du pour l'année 2020 sera de 12151.48 €*

## 8. Vente école du DREFF

M. le Maire rappelle que conformément à la délibération N°2020-038 du 15 juin 2020 décidant de la vente de l'Ecole du Dreff et de la délibération N°2020-050 validant le cahier des charges pour la vente de cette école, la commission d'appel d'offres élargie s'est réunie le 8 octobre afin d'analyser les quatre offres déposées et déclarées conformes.

Rappel des critères : prix, 60% ; Environnement, 15% ; qualité du projet/objectifs commune, 25%.

Suite à cette première commission, les deux candidats ayant reçu les meilleures notes ont été invités à présenter leur projet à la commission d'appel d'offre élargie du 15 octobre.

Compte tenu du résultat des notes attribuées aux différents projets, la commission d'appel d'offres élargie propose de retenir le candidat O'PORSMEUR pour une vente du bien à 200 000 € net vendeur.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- *Valide le choix de la commission d'appel d'offres élargie en retenant la proposition du O'PORSMEUR pour la somme de 200 000 € net vendeur ;*
- *Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

## 9. Appel a projet de la Biodiversité communale

Madame Marie Hascoët, conseillère municipale déléguée à l'environnement, informe que la commune de Porspoder a souhaité s'engager dans la dynamique soutenue par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) avec pour objectif d'établir un Atlas de sa Biodiversité Communale. Pour ce faire, M. Le Maire a répondu en date du 15 septembre 2020 à un appel à projet national de l'OFB intitulé « Atlas de la biodiversité communale 2020 ».

Cet inventaire se déroulerait sur trois ans, de 2021 à 2023.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Rassembler, compléter et partager les connaissances sur le patrimoine naturel de la commune, qu'il s'agisse d'habitats ou d'espèces.
- Identifier et inscrire les enjeux de préservation de cette biodiversité dans les politiques publiques communales et intercommunales, notamment dans les documents d'urbanisme en cours de révision ou d'élaboration (PLU / PLUI) mais aussi dans les autres documents stratégiques (PCAET par exemple) et réglementaires.
- Faire de la connaissance et de la préservation de la biodiversité un enjeu partagé par tous, élus, agents communaux, habitants, acteurs économiques.
- Le coût prévisionnel du projet d'inventaire est estimé à 65 000 € HT.

La participation demandée à l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de son appel à projet national est de 52 000 € soit 80% du montant total du projet. Le plan de financement est détaillé dans le tableau ci-dessous.

92



Nature des dépenses	Montant (€) <sup>1</sup>	Nature des produits	Montant (€)	Taux (%)	Financement acquis (oui/non/en cours)
<b>Dépenses directes liées au projet</b>		<b>Recettes</b>			
<b>Charges de personnels<sup>2</sup></b>	<b>0,00</b>	<b>Subventions<sup>3</sup> :</b>	<b>52 000</b>	<b>80%</b>	
<i>Dont personnels permanents</i>	<b>0</b>	<i>dont Office français de la biodiversité</i>	<b>52 000</b>	<b>80%</b>	
<i>Dont personnels non permanents</i>	<b>0</b>				
<b>Sous-traitance (prestataires)</b>	<b>39 000</b>				
<i>Mission d'expertise de Bretagne-Vivante : Recueil des données existantes (tous taxons), synthèse, cartographies, identification des enjeux et définition du plan de prospection ; réalisation de prospections pour les amphibiens-reptiles, les invertébrés, l'estran ; analyse sur les taxons prospectés, définition des zones à enjeux et continuités écologiques ; recommandation d'actions ; animation grand public et sciences participatives</i>	<b>31 700</b>	<i>dont ...</i>			
<i>Autres missions d'expertise et de formations : Groupe Mammologique Breton, Parc naturel marin d'Iroise, CCPI</i>	<b>7 300</b>	<b>Autres produits :</b>			
<b>Missions/déplacements</b>	<b>1 000,00</b>	<i>dont vente diverses</i>			
<i>Déplacements et logement des conférenciers ou autres intervenants</i>	<b>1 000</b>	<i>dont produits financiers</i>			
		<i>dont produits exceptionnels</i>			
<b>Communication</b>	<b>25 000</b>	<i>dont cotisations</i>			
<i>Réalisation d'une exposition temporaire et dynamique sur les espaces naturels littoraux</i>	<b>4 000</b>				
<i>Lancement du concours-photos et réalisation d'expositions sur 3 ans (prix du concours, impression des affiches, maquettage et impression des photographies sur supports grand format)</i>	<b>7 000</b>	<i>dont mécénat et dons</i>			
<i>Pratiques artistiques, accueil d'artistes</i>	<b>1 000</b>				
<i>Création d'un sentier d'interprétation des lavoirs (maquettage, graphisme et réalisation et pose de panneaux extérieurs)</i>	<b>7 000</b>				
<i>Réalisation d'un livret pédagogique (maquettage, graphisme, impression et version numérique)</i>	<b>5 000</b>				
<i>Evènementiel</i>	<b>1 000</b>				
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	<i>dont ...</i>			
		<b>Autofinancement :</b>	<b>13 000</b>	<b>20%</b>	

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- Valide le financement prévisionnel de ce projet d'Atlas de la Biodiversité Communale.

## **10. Vœux appel à un soutien public pour Brittany ferries**

La compagnie bretonne traverse en effet la crise la plus grave de son histoire ! Frappée de concert par deux crises conjoncturelles, le COVID 19 et un Brexit qui s'annonce "dur", ce fleuron du tourisme breton et normand ne pourra pas cette fois affronter seule la tempête qui s'est abattue sur la France.

Depuis près de 50 ans, Brittany Ferries fait la fierté de nos territoires. Elle est sa meilleure ambassadrice à l'étranger, par la qualité de ses prestations comme par la haute qualification de ses équipages français. Chaque année, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros dépensés par les touristes britanniques qui irriguent, grâce à elle, nos territoires.

Tous les Bretons ont un attachement de cœur à cette entreprise fondée par Alexis Gourvennec et les paysans de Saint Pol de Léon, unis pour désenclaver leur région et lui rendre les clefs maritimes de son développement économique.

Brittany Ferries fait désormais partie de l'histoire de la Bretagne !

42

Pourtant, avec la crise sanitaire et la quatorzaine britannique, la Compagnie est au bord du vide et, avec elle, vacille le destin de plus de 10 000 emplois directs et indirects. Privée de saison touristique 2020, Brittany Ferries affiche une perte de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaire.

La Région Bretagne et la Région Normandie ont répondu à son appel, à hauteur de 75 millions d'euros. Face à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement n'a pas été à la hauteur. Il ne promet qu'une enveloppe d'une trentaine de millions d'euros aux acteurs français du ferry, 5 fois moins qu'attendu par le secteur ! C'est une goutte d'eau face aux 11 milliards du Plan de relance qu'il réserve au secteur ferroviaire ! Ce même plan de relance de 100 milliards d'euros n'accorde d'ailleurs pas un centime au secteur du transport maritime pourtant essentiel à nos territoires. Le Gouvernement a su en revanche trouver 350 millions d'euros de subventions pour Île-de-France Mobilités, le métro parisien et la RATP n'ayant pas de prix !

Après les efforts consentis par l'entreprise et l'ensemble de ses salariés, en complément des actions des deux Régions, nous souhaitons que l'Etat reconsidère la situation de crise inédite traversée par Brittany Ferries. Il doit apporter un réel soutien financier à la hauteur des besoins nécessaires à la pérennisation de Brittany Ferries.

Nous apportons enfin notre soutien total aux membres du Conseil de surveillance, au Directoire et à l'ensemble des salariés de la Compagnie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité le vœu pour le soutien à la Brittany Ferries

---

Monsieur le Maire clôt la séance à dix-neuf heures quarante-six.

